



Communiqué de Presse

Mardi 21 juin 2016

Retour sur le Comité syndical du 15 juin 2016

C'est à Sénas, à l'invitation du maire, Philippe Ginoux, que s'est déroulé le dernier Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles.

Comité particulièrement important puisqu'il s'agissait, entre autres, d'approuver le Compte de Gestion 2015, d'adopter le Compte Administratif 2015 et de voter le Budget Supplémentaire 2016.

Grace au travail préparatoire, mené en commission des finances puis en Bureau syndical, les délibérations concernant le budget ont été votées à l'unanimité sous le contrôle de Jean-Michel Pugnière, trésorier du centre des finances publiques Maussane-Vallée-des-Baux. Ce dernier a tenu à prendre la parole en ouverture des débats afin de préciser que le Compte de Gestion était conforme au Compte Administratif et de remercier et féliciter la nouvelle responsable administrative et financière du Parc, Danièle Boullard.

Concernant les investissements, les panneaux autoroutiers du Parc ont été inscrits à l'exercice 2016. Les esquisses ont été approuvées et bientôt 4 panneaux seront installés sur l'A7 et l'A54 pour signaler le Parc et inciter à sa fréquentation.

Huit autres points étaient à l'ordre du jour, tous votés à l'unanimité. Parmi eux, notons l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » au Mas de la Chouette (Saint-Rémy-de-Provence), aux deux sorties proposées par le Bureau des Guides Naturalistes (Outarde canepetière et Grand-duc) ainsi qu'à la sortie escalade proposée par Alpilles Aventures « Les Alpilles vue d'en haut ». La récente évolution de l'image de la marque et les sollicitations reçues par le Parc des Alpilles par des prestataires désireux de s'engager à nos côtés dans une démarche volontariste de développement durable augurent d'un bel avenir pour cette marque collective et protégée.

Le Comité syndical s'est également prononcé sur l'accompagnement des communes dans la mise en place du plan Zéro Phyto. Le Parc va demander des subventions à l'Agence de l'eau pour accompagner les communes dans la suppression des produits phytosanitaires lors des opérations d'entretien de la voirie et des espaces verts au profit de méthodes moins agressives pour l'environnement (obligation Loi Grenelle au 1^{er} janvier 2017). Cet accompagnement comprend l'intervention d'un bureau d'étude et la mise à disposition d'un agent du Parc. Gisèle Perrot-Ravez, adjointe à l'environnement à Saint-Rémy-de-Provence, a remercié le Parc pour son aide dans ce dossier. Une mutualisation des plans de désherbage communaux et, pourquoi pas, du matériel va être étudiée à la demande de la commune d'Orgon.

La réunion s'est terminée par la présentation du rapport d'activité 2015 qui sera prochainement publié et mis en ligne.

Les missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique et social ;
- L'accueil, l'éducation et l'information ;
- L'expérimentation, l'innovation.